

## ATTESTATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION EUROPEENNE

Je soussigné **Monsieur Don JONES,**  
**Société SARREGUEMINES VAISELLE**  
**28, rue de la Faïencerie – 711600 DIGOIN - FRANCE**

Agissant en qualité de Directeur Général,

Déclare que les produits que nous commercialisons de la façon suivante :

### **Articles en VITRIOUS (porcelaine céramique vitrifié)**

- Sont conformes au règlement CE 1935/2004 qui donne comme principe que tous les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires doivent être inertes.
- Respectent la directive n°84/500/CEE qui précise les limites de migration spécifique en plomb et cadmium. Les conditions d'essai sont reprises dans la norme NF EN 1388-1.
- Sont conformes au décret 78-141 du 08/02/78 sur le commerce de la porcelaine et respectent notamment les caractéristiques particulières suivantes :
  - ✓ La masse volumique apparente doit être supérieure à 2,20,
  - ✓ Le poids d'eau absorbé du tesson doit être inférieur à 0,5%,
  - ✓ La porcelaine doit être translucide sous une épaisseur comprise entre 3 et 4 mm.